

**COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 JANVIER 2021**

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 30/01/2021  
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 30/01/2021 et  
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 21/01/2021

L'an Deux Mil 2021, le 29 JANVIER, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes Claude Fischer, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Muriel DROUARD - Jacqueline CHAMPENOIS - Jérôme GOEURIOT - David HOFFMANN

Absent(s) excusé(s) : Bénédicte BERAUT (pouvoir à Christophe FLOQUET) - Adrien FURQUAND (pouvoir à Gérard BUYS) - Anthony HENRY (pouvoir à Jacqueline CHAMPENOIS)

Absent(s) non excusé(s) : Laurence LESIRE

Conseillers consultatifs présents :

Un scrutin a eu lieu, Jacqueline CHAMPENOIS été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

<b>2021-01</b>	<b>Création emploi permanent</b>
----------------	----------------------------------

**2021-01 : Délibération portant création d'un emploi permanent : annule et remplace délibération n°2020-35, transmise au contrôle de légalité le 10/12/2020 ainsi que la délibération n°20-35 T, transmise au contrôle de légalité le 06/01/2021**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique compétent.

Considérant le tableau des emplois ci-dessous, proposé et accepté, à l'unanimité par le Conseil Municipal

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	16/35ème
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> Adjoint technique territorial	C	2	1 poste à 3/35ème 1 poste à 30/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	

Considérant les besoins du service,

Considérant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie,

Suite à la déclaration de vacance n° V055201200196168001 et à la création de poste n° O55201200196168 faites auprès du Centre de Gestion de la Meuse et portant sur un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 14/35<sup>ème</sup> à compter 02 février 2021 ;
- Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public ;
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : toutes les tâches dévolues à la tenue d'un secrétariat de mairie ;
- De délibérer ultérieurement afin de fixer le tableau des emplois à compter du 02 février 2021.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

**DECIDE**

- La création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet de rédacteur à raison de 14/35<sup>ème</sup> ;
- Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée minimale d'un an, à compter du 02 février 2021 au vu de l'application de l'article 3-3 et ses alinéas de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- La durée du contrat pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 6 ans ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

La présente délibération prendra effet à compter du 02 février 2021.

Le Maire, Gérard BUYS

La Secrétaire, Jacqueline CHAMPENOIS

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	<del>BERAUT</del> Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	<del>Adrien FURQUAND</del>	Jérôme GOEURIOT
<del>Anthony HENRY</del>	David HOFFMANN	<del>Laurence LESIRE</del>	